

J U M E A U V I L L E

BULLETIN MUNICIPAL

-----

Par ce bulletin, le Maire et les Conseillers Municipaux tiennent à informer la population de leurs projets et décisions.

COMPOSITION DU CONSEIL

MAIRE	Mr COCHIN Julien	Agriculteur
ADJOINT 1er	Mr QUINET Louis	Agriculteur
ADJOINT 2ème	Mr LEGOUX Raymond	Artisan Maçon
<u>CONSEILLERS</u>	Mme LEMAITRE Marie-Paule	Professeur
	Mr KERVICHE Jean-Claude	Artisan charpentier
	Mr DENISARD Bernard	Agent de maîtrise
	Mr CHAUBE Robert,	Ingénieur
	Mr PETIT Julien	Agent de maîtrise
	Mr RENAUDIN Albert	Agent de maîtrise
	Mr LIBERT Dominique	Directeur de Banque
	Mr SAUTELET Jacques	Ancien Ingénieur de la SNCF

DESIGNATION DES COMMISSIONS ET DES MEMBRES

SIVOM de la Région d'Arnouville

Mr COCHIN - Mr QUINET : TITULAIRES  
Mr KERVICHE - Mr CHAUBE : SUPPLEANTS

SYNDICAT D'ELECTRICITE

Mr QUINET - Mr SAUTELET : TITULAIRES  
Mr LEGOUX - Mr PETIT : SUPPLEANTS

LISTES ELECTORALES

Mr DENISARD : Délégué du Conseil

SYNDICAT DES EAUX DES YVELINES

Mr COCHIN - Mr KERVICHE : TITULAIRES  
Mr QUINET : SUPPLEANT

SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE :

Mr KERVICHE - Mr CHAUBE : TITULAIRES  
Mr DENISARD - Mme LEMAITRE : SUPPLEANTS

BUREAU D'AIDE SOCIALE :

Mme LEMAITRE - Mr DENISARD - Mr RENAUDIN - Mr LIBERT

CAISSE DES ECOLES :

Mr LEGOUX - Mr DENISARD - Mr PETIT - Mr LIBERT

*mai?*  
*19/11/74*  
*ok*

COMMISSION DES FINANCES :

Mr QUINET - KERVICHE - LIBERT - CHAUBE -  
Mme LEMAITRE

JEUNESSE ET SPORT :

Mr KERVICHE - RENAUDIN - LIBERT  
Mme LEMAITRE

TRAVAUX ET VOIERIE :

Mr LEGOUX - Mr KERVICHE - LIBERT - CHAUBE - SAUTELET - RENAUDIN -

COMITE DES FETES

TOUT LE CONSEIL

INFORMATION :

Mme LEMAITRE - Mr KERVICHE - Mr RENAUDIN -

IMPOTS :

Tout le conseil est proposé

ETAT DES LIEUX

Le dimanche 27 mars, au matin, sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal a visité les bâtiments communaux ( les écoles, le lavoir, le presbytère, les sources, le cimetière, la pompe à incendie. )

Il est en mesure de dresser l'état des lieux des biens qu'il aura à gérer.

1) LES ECOLES :

- 18 élèves Chez Mr HOCQUET
- 23 élèves chez Mme HOCQUET

sont bien entretenues et accueillantes.

Pourtant de nombreux aménagements devront être faits pour une plus grande sécurité des enfants.

- des extincteurs à poudre du type A B C devront remplacer les extincteurs actuels ( à mousse )

( à la demande de la commission de sécurité de Mantes la Jolie)

- une porte de secours devra être mise en service à l'école des grands.

- une grille devra être posée devant le soupirail de la cave  
- les arrêts de volets (têtes de bergères) devront être déplacés à hauteur réglementaire.

- des travaux devront être effectués pour amener l'eau dans les W.C. de l'école des grands et rendre ceux de l'école des petits plus fonctionnels.

- une étude est à entreprendre pour le chauffage de l'école des petits pour pallier divers inconvénients du système existant.  
- l'eau stagne sous le préau et il faudra essayer de trouver une solution.

- Une salle du logement dans l'école des grands est encombrée d'objets trouvés ( scooter, mobylette, bicyclette, objets divers). Ils seront récupérés par les domaines.

II ) POUR LA MOTO-POMPE Le conseil se propose de l'essayer; quant aux tuyaux, ils sont à vérifier.  
( en cas de besoin la clé de ce bâtiment se trouve dans la boîte à lettres de Mme Lemaitre, 15, rue des Rosiers.)

III ) LE LAVOIR Les travaux de réfection sont terminés mais le conseil a émis quelques réserves.

IV ) LE PRESBYTERE Le conseil déplore que faute d'entretien, ce bâtiment soit dans un état aussi vétuste.  
Des solives sont tombées dans une pièce entraînant le plancher. Il n'y a ni eau, ni chauffage, ni sanitaire l'électricité est à refaire entièrement.  
Le Presbytère est entouré d'une cour et d'un jardin qui auront besoin d'être nettoyés et aménagés de façon à les rendre accessibles sans danger.

V ) L'EGLISE Quant à l'Eglise le Pignon sud s'écarte dangereusement il faudra faire des travaux d'urgence.

VI ) LE CIMETIERE étant trop exigü, il faudra envisager un agrandissement - l'implantation d'un parking pourra être prévue.

- - - - -

Au moment de l'installation du Conseil les factures suivantes restent à payer :

1) Réfection de la côte de Pichelou ( goudronnage et pose de bordures de trottoirs pour la somme de 149.800 Francs ainsi que le C R 8 ( goudronnage ) ~~pour une somme de~~ subventionnée par le Département pour une somme de 40.000 Francs.

2) La restauration du lavoir coûte pour la couverture 30.000 F. ( la facture de la charpente qui s'élevait à 5558.25 F HT a été réglée par la municipalité précédente )

3) Le SIVOM ( syndicat intercommunal à vocations multiples: assainissement- ordures ménagères - secrétariat de Mairie - fournitures diverses )

La Commune de Jumeauville fait partie d'un syndicat qui comprend : Arnouville, Hargeville, Boinville, Goussonville, Le Breuil, Vilette, Auffreville.

La cloture des comptes pour les travaux d'assainissement n'étant pas faite à ce jour, nous ne pouvons communiquer les résultats de l'exercice SIVOM .

## AFFAIRE LEMBREZ

Monsieur le Maire a pris contact avec le notaire et a réglé les frais d'acte de vente qui se montent à 3100 Francs . Prochainement cette maison sera à la disposition du Conseil qui pourra alors envisager d'y effectuer des travaux. L'utilisation de cette maison reste encore à définir.

- - - - -

LE BUDGET actuel oblige le Conseil à réaliser les travaux par tranches de façon que les impôts restent raisonnables. Ces travaux porteront essentiellement sur :

- la sécurité des écoles
- l'agrandissement du cimetière
- l'Eglise
- le Presbytère
- la réfection des chemins ruraux
- la maison Lembrez

Dans l'immédiat une troisième couche de bitume va être épandue sur la côte de Pichelou et le CR 8 pour la somme de 17.861F, couche indispensable et conseillée par les Ponts et Chaussées pour la bonne conservation de ces chemins.

## Repas des Anciens

à l'initiative de Mr le Maire, un repas sera offert à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans. Toutes les personnes qui aimeraient se joindre au groupe des Anciens à ce repas sont invitées. Elles voudront bien se faire connaître et se faire inscrire à la Mairie aux heures d'ouverture. Le prix pourrait varier de 35 à 45 F. La date qui a été retenue est celle du 26 JUIN 1977 et le repas pourrait se dérouler à Jumeauville; le lieu n'est pas encore fixé. ( il est bien entendu que la tradition des colis de Noël ( cadeau de fin d'année) sera conservée et que l'un n'empêche pas l'autre).

## Fête de JUMEAUVILLE

La fête aura lieu cette année les 30, 31 juillet et 1er Août; un programme détaillé sera communiqué ultérieurement.

## COMMUNICATION DES JEUNES :

Les jeunes ont annoncé à Mr Le Maire la création de leur association, gérée par la loi de 1901 ( les statuts ont été déposés à la sous préfecture ) qui a pour but d'organiser des loisirs pour tous, de créer de permettre des rencontres et des liens d'amitié au sein du village.

## ANTENNE DE L'EDF

Des expériences sont en cours depuis le 25 Avril jusqu'au 13 Mai, mais étant donné la nature des gaz employés et leurs propriétés toxiques, le conseil municipal demande que s'arrête la campagne expérimentale de diffusion atmosphérique sur le site de Jumeauville.

## PETITES ANNONCES

Les ordures ménagères sont ramassées chaque mercredi matin. un ramassage de ( métaux ferraille objets encombrants) est effectué le dernier vendredi de chaque trimestre.

Un camion de la caisse d'épargne passe à Jumeauville le jeudi après midi.

Un camion du Crédit Agricole reste à Jumeauville le samedi après midi de 16 h à 17 h environ.

Un camion de la P.M.I. ( Protection Maternelle et Infantile) passe à Jumeauville le <sup>3<sup>ème</sup></sup> ~~jeudi~~ <sup>MERCREDI</sup> du mois pour tous les nourrissons et enfants jusqu'à l'âge de 2 Ans ( sur la place de la Mairie)

La Mutualité Agricole organise des séances d'activités dirigées les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois l'après midi entre 14 H et 16H30 à la Mairie pour l'instant ( sauf pendant les vacances scolaires) Tout le monde est invité.

Les Cars Charpentier annoncent qu'ils ont abandonné leur ligne PARIS - ST ANDRE DE L'EURE les SAMEDIS DIMANCHES ET JOURS FERIES.

Les Personnes qui ont des gravats utilisables pour les chemins ( sans CLOUS, verres cassés, ferrailles, blocs de béton) pourraient s'adresser à la Mairie qui leur indiquera un lieu pour les déposer .